



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

charges

Question écrite n° 25348

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'enveloppe des allègements de charges sociales patronales qui a été fixée pour 2004 à 1,7 milliard d'euros. Il souhaiterait savoir si les éventuels effets positifs sur l'emploi de cette politique de baisse des cotisations patronales, menée depuis 10 ans, sont encore tangibles aujourd'hui. De nombreux experts sont divisés sur l'impact de cette mesure et s'accordent à estimer que cette politique arrive à son terme. - Question transmise à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Texte de la réponse

Les dispositifs d'allègements de cotisations patronales de sécurité sociale mis en place depuis 1993 visent deux objectifs essentiels : assurer une croissance riche en emploi et soutenir l'emploi des salariés peu ou pas qualifiés. L'impact de cette politique est toutefois difficile à évaluer. Selon les diverses études disponibles, les exonérations de cotisations sociales auraient créé depuis 1993 entre 40 000 et 490 000 emplois nets. S'il est difficile d'évaluer précisément le nombre d'emplois créés grâce aux allègements de cotisations patronales, un large accord existe entre les économistes, même d'inspirations doctrinales divergentes, quant à l'utilité des dispositifs de soutien à l'emploi. En diminuant le coût pour l'employeur de l'embauche de travailleurs peu qualifiés, ces dispositifs améliorent les possibilités d'emploi de personnes à la marge du marché du travail - ceux ayant peu d'expérience du travail ou de faibles qualifications - tout en maintenant des taux de salaire et une distribution des revenus socialement acceptables. Selon les experts, cette politique a permis d'enrayer l'effondrement de la part des emplois non qualifiés en France. Toutefois, certaines études constatent de possibles effets d'aubaine, les allègements profitant surtout aux activités de services protégées de la concurrence internationale (commerce, hôtels-restaurants, sécurité, nettoyage industriel). En 2004, cette politique a coûté à l'État 19,8 MdEUR en droits constatés : 16,6 MdEUR ont servi à financer les allègements de cotisations sociales patronales sur les salaires compris entre 1 et 1,6 SMIC, le solde correspondant à des dispositifs ciblés visant des publics en difficulté (contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi...) ou des zones prioritaires du territoire (départements d'outre-mer, zones franches urbaines...). En 2005, le coût total de cette politique devrait s'élever à 20,8 MdEUR, et en 2006 à 22,6 MdEUR, dont 19,2 milliards pour la seule réduction sur les bas salaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25348

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7386

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9012